

**RAPPORTS D'EXPERTISES
POUR LE COLLECTIF
DES ILES DU SUD
DE LA GUADELOUPE**

DE

Monsieur Claude GELBRAS

Expert près la Cour d'Appel de
Fort de France
Et du TA des Antilles Guyane
Membre de la Cie. Nationale des
Experts Judiciaires

DE

Monsieur Patrick MANIJEAN

Expert-comptable,
Commissaire aux comptes
Professeur de Fiscalité

A l'attention du président

Philippe BAVARDAY

Tel. : 0590.978197 Port. : 0690 353158

Email : bavarday@wanadoo.fr

(11)

Claude GELBRAS
C/° CTI-International
2 Lot. « Acajou-Californie »
97232 Le Lamentin
Email : claud.gelbras@wanadoo.fr
Tél : 0596 50 50 94

Le Lamentin, le 11 octobre 2004,

Monsieur M-R BAYLE, Sous préfet
Sous Préfecture de Pointe à Pitre
Place de la Victoire
97110 POINTE A PITRE

Objet : Collectif des Iles du Sud

Monsieur le Sous-préfet de Pointe à Pitre,
Monsieur le Secrétaire Général,

Après notre réunion de Basse Terre, je me permets d'apporter les éclaircissements suivants à propos de la comparaison qui a pu être faite entre la Loi Programme pour l'Outre Mer et les dispositifs administratifs et législatifs des ZONES FRANCHES.

Comme je l'ai souligné au cours de la séance, il est incontestable que la loi de Mme B. GIRARDIN – et qui fait suite à la LOOM –, a eu des effets positifs pour la consolidation de l'économie de la Guadeloupe, à l'exception, faut il le souligner, des Iles du Sud (DESIRADE, MARIE GALANTE et LES SAINTES°). De la même façon, on peut s'étonner que le DOCUP, et plus généralement l'ensemble des aides disponibles dans les DOM, aient eu un si faible impact dans ces Iles de double insularité.

Il me semble que cette exception guadeloupéenne s'explique assez facilement.

Rappelons les principales orientations de la « loi programme pour 15 ans » :

- 1 - protéger l'emploi existant et stimuler sa création par des allègements de charges sur les salaires dans les TPE et dans certain secteur jusqu'à 50 salariés et aider de façon ciblée l'insertion des jeunes,
- 2 - encourager l'investissement productif dans les secteurs les plus sensibles et stimuler la construction de logements à usage locatif ou principal,
- 3 - assurer une certaine continuité territoriale en matière de transport individuel.

Elle traduit donc la volonté du législateur de protéger les entreprises fragilisées et d'améliorer l'outil productif des entreprises éligibles. En final, d'accroître le PIB local. Si on peut critiquer ici ou là, la mise en œuvre de certaines mesures ou regretter certaines restrictions, il faut admettre que cette loi s'inscrit dans la continuité des dispositifs antérieurs visant à compenser les handicaps propres à l'insularité et à l'éloignement des DOM.

Toutefois, on chercherait en vain, dans cette loi, un dessein et une finalité à résoudre des situations plus complexes tels que le sous développement, l'absence d'un tissu économique stable, la résolution des problèmes sociaux qui caractérisent les Iles du Sud.

Cette loi n'a pas vocation à résoudre des problèmes aussi aigus tels que la précarité et l'appauvrissement des Iles du Sud.

(1)

Il ne faut pas se tromper de diagnostic et de géographie : les Iles du Sud sont toutes à la fois des dépendances (terminologie officielle peu gratifiante), une terre d'émigration, une zone défavorisée, un espace sinistré. On est loin de JARRY et de son dynamisme ; on est à l'opposé du commerce prospère de Pointe à Pitre. Les Iles du Sud sont une terre de détresse sans projet.

Qu'est-ce qu'une ZONE FRANCHE ? On part d'un constat que certaines régions ou villes comprennent des poches de résistance au développement économique qui s'explique par le cumul de faiblesses et de difficultés, variable selon les cas : exclusion, insertion et cohésion sociales, taux anormal de chômeurs, habitat insalubre, violence insécurité et drogue, échec scolaire, disparition des commerces de proximité, faiblesse du potentiel fiscal, etc...

Il n'y a rien qui ne soit inconnu de vos services puisque, à quelques pas de votre Préfecture, il existe une ZFU dont on sait qu'elle a connu un franc succès, constaté par le retour rapide des commerces traditionnels. En Ile de France (1^{ère} région de la CEE par son PIB), à proximité du centre d'affaires de LA DEFENSE, on compte plus de 13 ZFU !! Ne glosions pas sur le concept de ruralité ou d'urbanité : une ZF peut être un quartier, se peut être aussi une région : la Corse dans sa totalité, Madère autre zone ultra périphérique et même, au sein du continent européen, l'Irlande.

Quels sont les moyens et outils à mettre en place pour faire face à ces espaces durablement affectés par une crise de développement ?

Extraits du communiqué de presse en date du 29 janvier 2003 du Ministère délégué à la ville et à la rénovation urbaine lors de l'extension du nombre de ZFU de 22 à 40:

« ENJEUX DU DISPOSITIF »

Soutenir le maintien et le développement d'activités entreprises, services, commerces au cœur même des quartiers.

*Dans ce cadre, les entreprises de moins de 50 salariés etc...sont totalement exonérées de charges sociales, d'impôts sur les bénéfices, de taxe professionnelle, et de taxe foncière sur les propriétés bâties**.

LES CONDITIONS DE LA REUSSITE

Les élus locaux, en lien avec le Ministère, sont appelés à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux afin de :

- *mettre en place avec les Chambres de Commerce et d'Industrie, chambres de métiers, des mesures d'accompagnement soutenant les porteurs de projets, l'aménagement des zones concernées, le développement des services*
- *favoriser l'accompagnement social et l'accès à l'emploi etc...avec les services locaux : ANPE, DDTE, Missions locales*
- *développer un projet global de rénovation etc... »*

** Sur le plan fiscal, il s'agit de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu pour les sociétés en nom propre : commerce, professions libérales, indépendants. Le dispositif comprend 2 autres mesures d'allègement : exonération des droits de mutation et de cotisations sociales personnelles*

Il existe donc des moyens autres que ceux décrits dans la loi programme par leur ampleur, leur finalité et leur cohérence pour répondre et relever le défi d'économies en panne. Le volet fiscal, en particulier, est très motivant pour les créateurs de richesse.

Le succès d'une ZF repose donc fondamentalement sur le partenariat public, privé (PPP) et la mise en place de mesures motivantes pour les entrepreneurs et les habitants

L'Etat créé ou rénove les infrastructures et les équipements collectifs qui font défaut ; le secteur privé attiré par le statut fiscal et social largement dérogatoire investit et embauche. Les populations reprennent confiance et ne s'expatrient plus.

Les mesures ci-dessus sont de droit :

on sait combien les TPE souffrent à « monter » des dossiers pour bénéficier d'aides auxquelles elles peuvent prétendre. Beaucoup y renonce. Le DOCUP en particulier est certainement la quintessence du système bureaucratique conçu pour subventionner les entreprises (et les investissements structurels). Mais il en est de même pour toutes les aides publiques instruites par la Conseil Régional, l'ANPE, la DRIRE, etc... soumises à agrément.

Il est un seuil en deçà duquel les TPE sont complètement démunies pour faire appel à des mesures de soutien dont on ignore si elles seront acceptées et quand elles seront disponibles !

Les Iles du Sud érigées en ZONE FRANCHE, c'est la garantie de dispositions fiscales et sociales dérogatoires qui s'appliquent automatiquement, c'est l'assurance de l'implication de l'Etat dans la recomposition du tissu économique, c'est une nouvelle respiration - expression du Ministre M. J-L BORLOO-, pour cet espace sinistré.

Il convient également de préciser qu'il appartient aux services de l'Etat et des Ministères concernés d'accorder ou non ce statut spécifique. Cette décision par son exemplarité ne relève pas des Collectivités locales, qui s'y trouvent impliquées dès que de l'Etat a décidé de l'opportunité de créer une nouvelle ZF.

Lors de votre prochain déplacement dans les Iles du Sud, vous constaterez la dégradation économique de ces régions confrontées à des problèmes sociaux aigus comme on les rencontre dans les zones franches. A l'inverse, les Iles du Nord connaissent une situation enviable qui trouve, en partie, sa source dans les larges exonérations fiscales dont elles bénéficient.

Je pense que votre visite sur le terrain prévue courant octobre vous convaincra des dispositions urgentes à prendre de type ZF et que vous serez rapidement persuadé de l'évidence d'un désastre économique auquel personne ne semble vouloir s'intéresser.

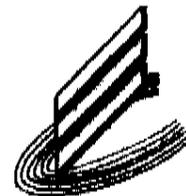
Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Sous-préfet, en l'assurance de ma parfaite considération.

Claude GELBRAS

*Expert près la Cour d'Appel de Fort de France
et du TA des Antilles Guyane
Membre de la Cie Nationale de Experts Judiciaires*

Copie : M. Ph. BAVARDAY, Pt du « Collectif des Iles du Sud »

(14)



MANIJEAN Patrick

EXPERT COMPTABLE DIPLOME
Inscrit au tableau de l'ordre de la Guadeloupe
COMMISSAIRE AUX COMPTES
près de la cour d'appel de BASSE-TERRE

Jarry le 13 Octobre 2004

COLLECTIF DES ILES DU SUD
A l'attention de M. Philippe BAVARDAY
PASSAGE DES BRAVES
97112 GRAND BOURG

Objet : réunion 14/10/2004

Monsieur le Président

J'accuse réception de votre invitation à la réunion du jeudi 14 octobre 2004 destinée à préparer l'intervention de M. le sous préfet Marc-René BAYLE prévue le Mardi 19 octobre à 9H30 à l'antenne de la CCI de Saint-Louis de Marie-Galante.

Je me permets de vous faire très respectueusement remarquer que cette séance de travail ne vous aidera pas à progresser dans vos doléances.

Vous avez sûrement oublier ce qui a été dit à Mme la Ministre de l'outre mer et à ses conseillers, lors de notre séance de travail du mois de juin 2004, sur la LOOM.

En effet, nous leur avons précisé que toutes les lois (parben, défiscalisation, zone de revitalisation rurale, LOOM...) qui ont été votées pour aider les DOM n'ont eu aucun effet durable sur la relance économique des îles du sud.

J'en veux pour preuve que la plupart de mes clients installés à Marie-galante, les Saintes et la Désirade ont toujours les mêmes problèmes et n'arrivent pas à s'en sortir. Il est certain que toutes les mesures adoptées par les gouvernements successifs pour aider les DOM sont intéressantes mais elles ne sont pas appropriées aux îles du sud du fait de leur double insularité.

CABINET MANIJEAN - N° SIRET 390 279 073 00022 - APE : 741C

FULYON
CABINET PRINCIPAL : Immeuble 601 - 1er étage - porte 6 / Angle rue Ferdinand FOREST et rue
97122 BAIE-MAHAULT - Tél. : (0590) 26.66.83 - Fax : (0590) 26.86.01
E-Mail : MPEC.GPE@wanadoo.fr

CABINETS SECONDAIRES :
- M/GALANTE : Passage des Braves (derrière l'Eglise) 97-112 GRAND-BOURG - Tél. : (0590) 97.57.37 - Fax : (0590)
97.57.38
- LES SAINTES : Galerie Sea Side 97-137 TERRE-DE-HAUT - Tél. : (0590) 99.59.76 - Fax : (0590) 99.59.25

Vous pouvez, si vous le désirez, assister à la réunion d'information sur la LOOM.

Cependant, je vous confirme que vous ne trouverez pas de solutions durables à vos problèmes. Ces dernières seront obtenues uniquement à l'aide de mesures spécifiques.

Si c'est le ministère des DOM-TOM qui a demandé à la préfecture de vous donner des explications sur la loi d'orientation outre mer c'est qu'il n'a pas compris vos doléances et cela serait vraiment regrettable.

Dans ce cas, je considérerai que les difficultés des îles du sud ne seront jamais résolues donc ma présence auprès de vous dans cette réunion sera inutile.

Par ailleurs, je tiens à vous rappeler à titre d'exemple certaines mesures spécifiques qui seraient nécessaires à mettre en place pour trouver des solutions correspondant à vos problèmes.

Elles peuvent être résumées de la façon suivante :

- **aide aux entreprises**

- abandon des arriérés des dettes sociales et fiscales pour toutes les entreprises qui ont une situation financière précaire,
- aménagement du dispositif de défiscalisation des investissements outre-mer en donnant la possibilité à d'autres secteurs d'activités d'en bénéficier et qui sont actuellement exclus (commerce, artisanat, profession libérale) ainsi que le secteur médico-social et médical pour les cliniques et les maisons de retraite et de convalescence,
- exonération de la taxe professionnelle pendant une période de 15 ans,
- exonération d'impôt (BIC, BNC et IS) à concurrence de 61 000 euros puis application du taux réduit d'IS de 15% pour les sociétés dont les résultats sont supérieurs à cette limite et ceci pendant une durée de 15 ans.

- **aide aux particuliers**

- aménagement de la réduction d'impôt « ABATTEMENT DOM » qui est actuellement de 30% en le passant à 60% pour les contribuables domiciliés dans les îles du sud,
- exonération des taxes foncières pendant une durée de 15 ans,
- exonération des droits de mutation pendant 15 ans.

- **aide aux associations d'insertion**

- compléter les aides du conseil général par des aides de l'état qui permettront d'investir dans l'acquisition de matériel et la construction d'immeuble afin de développer les centres d'insertion professionnelle dans ces îles.

Ce type de mesures permettra aux entreprises situées dans ces îles de repartir sur des bases saines et surtout pour celles qui bénéficieront de la défiscalisation de pouvoir rénover leur outil de travail afin de satisfaire leur clientèle.

Pour les particuliers, deux types de contribuables seront peut être intéressés par ces mesures. Le premier sera les fonctionnaires qui bénéficieront d'une réduction d'impôt intéressantes. Le second sera les ressortissants de ces îles qui seront incités à investir chez eux du fait des avantages fiscaux dont ils pourront bénéficier.

Pour les jeunes, trouver les formations et l'encadrement qui sont insuffisants dans les îles du sud.

En outre, il ne faudra pas négliger l'engouement des investisseurs vers les maisons de retraite et de convalescence compte tenu de l'augmentation de la durée de vie de l'homme surtout s'ils peuvent défiscaliser leur investissement.

La réponse à vos problèmes passe par des aides fiscales importantes mais il est nécessaire de vous préciser qu'il faut éviter un amalgame avec les zones franches.

En effet, ces dernières se limitent à une exonération :

- des charges sociales
- de l'impôt sur les bénéfices
- de la taxe professionnelle
- de la taxe foncière

Ces avantages sont intéressants mais demeurent insuffisants. Force est de constater que les entreprises de ces îles bénéficient déjà de l'exonération des charges sociales et de façon indirecte de l'impôt sur les bénéfices car elles sont en majorité déficitaires. Il faut donc plus que la Zone Franche.

Pour ce faire, il faudra attribuer le qualificatif de Territoires Ruraux de Double Insularité à Fiscalité Allégé (TRDIFA) aux îles du sud car leurs problèmes sont vraiment différents de ceux des communes qui ont obtenu le statut de zones franches.

En conclusion, il me semble que ces propositions seront bénéfiques pour l'évolution économique des îles du sud car elles contribueront :

- au développement du secteur du bâtiment et travaux publics,
- à la relance du secteur artisanal et du commerce,
- à la rénovation de l'outil de travail,
- à la diminution du chômage,
- à la diminution de la délinquance,
- à la création de nouvelles entreprises,
- à l'augmentation du chiffre d'affaires des commerçants.

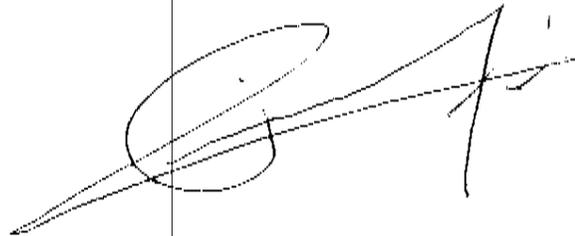
Dans cette configuration l'état ne sera pas trop perdant car du fait de l'accroissement des échanges commerciaux et de l'augmentation de la population dans ces îles la collecte de la TVA sera plus importante donc son budget ne sera pas trop obéré par les allègements fiscaux qu'il pourra vous accorder.

Je pense avoir été clair et j'espère que vous avez compris le bien fondé de mes propos. Je reste à votre disposition pour toutes explications complémentaires concernant ma vision sur les choix indéniables pour une évolution économique durable de vos îles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Patrick MANIJEAN

*Expert-comptable, Commissaire aux comptes
Professeur de fiscalité*





MINISTÈRE DE L'OUTRE-MER

PARIS, LE 24 AOÛT 2004

LA MINISTRE

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, les demandes que vous aviez exprimées lors de notre rencontre du 27 mai dernier ont reçu une première réponse dès le mois de juin lors de la discussion parlementaire du projet de loi relatif à l'octroi de mer.

En effet, un amendement présenté par plusieurs parlementaires des DOM, soutenu par le Gouvernement et adopté par le Parlement, permettra dorénavant de réserver, avant toute répartition entre les communes au profit de la population, 10 % de la part communale du Fonds Régional pour le Développement de l'Emploi (FRDE) de la Guadeloupe exclusivement aux communes des Iles du Sud.

Afin de poursuivre le travail engagé lors de la réunion précitée et à votre demande, une nouvelle rencontre pourrait avoir lieu à partir du mois d'octobre.

D'ici là, il serait utile que vous puissiez rencontrer les services de la préfecture qui ont été informés de la tenue de notre réunion. Il serait également opportun que vous vous rapprochiez des conseils régional et général de la Guadeloupe afin de connaître l'effort de solidarité qui pourrait être envisagé dans leurs domaines de compétences respectifs.

En souhaitant que le travail que vous engagez avec l'ensemble des parties prenantes soit le plus fructueux possible au bénéfice de vos Iles, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Brigitte GIRARDIN

Monsieur Philippe BAVARDAY
Président du collectif des socioprofessionnels
de la Désirade, Terre de Bas, Terre de Haut et
Marie Galante pour le développement et la

survivre des Iles du sud
Rue passage des braves
97112 GRAND BOURG

27, rue Chatelet - 75120 PARIS 07 SP - Tél. 01 33 09 20 00
Internet | <http://www.outre-mer.gouv.fr>

PARIS/STANBUL

GUADALUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE - REUNION - ALGERIE - POLYNESIE FRANÇAISE - SÉNÉGAL - SAINT PIERRE ET MICAËLE - TERRE DE HAUT - TERRE DE BAS - TERRE DE LA DÉSIDRADO - VILLE DE SAINT-PIERRE

09



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Gabrielle LOUIS-CARABIN
MAIRE DE LA COMMUNE DU MOULLE
DÉPUTÉE DE LA 2^{ME} CIRCONSCRIPTION DE LA GUADELOUPE
Joël BRAUGENDRE
MAIRE DE CAPESTERRE-BELLE-EAU
DÉPUTÉ DE LA 3^{ME} CIRCONSCRIPTION DE LA GUADELOUPE

Expéditeur : Mme G. LOUIS-CARABIN / M. J. BRAUGENDRE
N° téléphone : (01) 40.63.74.26 et (01) 40.63.74.27
N° télécopie : (01) 40.63.74.22 et (01) 40.63.74.23

Nb pages envoyées : 1

Paris, le vendredi 2 juillet 2004

Destinataire : Collectif des Iles du Sud / Philippe BAVARDAY
N° télécopie : 0590 97 81 00

MESSAGE

Monsieur le Président,

Nous avons été particulièrement sensibles à votre invitation ce vendredi 2 juillet 2004. Malheureusement, nous ne pourrions être présents en raison de la tenue de nos Conseils Municipaux dans le cadre de la préparation des élections sénatoriales.

Sachez tout de même, que nous sommes à vos côtés pour accompagner les actions visant l'amélioration des conditions de vie de nos compatriotes.

Nous avons sensibilisé le Ministre de l'Outre-mer à la nécessité de leur adresser un signe fort en dégageant des ressources supplémentaires pour les communes des Iles du Sud : ce fut chose faite au mois de juin lors de la discussion du projet de loi relatif à l'octroi de mer, puisque 10% supplémentaires des ressources du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) devraient être octroyées aux communes de ces Iles.

Il nous paraissait important que le rendez-vous que nous vous avons obtenu au Ministère le 27 mai 2004 puisse porter ses fruits.

Demeurant à votre entière disposition !!!

Gabrielle LOUIS-CARABIN

Joël BRAUGENDRE

ASSEMBLÉE NATIONALE 126, Rue de l'Université - 75014 PARIS CEDEX 12
MAIRIE DU MOULLE : Rue Joubert - 97130 LE MOULLE
Tel : 06 90 23 09 00 - Fax : 06 90 23 08 73
e-mail : g.ouis-carabin@assemblee-nationale.fr
MAIRIE de CAPESTERRE-BELLE-EAU : Rue Paul Lemaire - 97130 CBE
Tel : 06 98 86 20 04 - Fax : 06 98 86 99 21
e-mail : jbraugendre@assemblee-nationale.fr

le 25/03/04

Electeurs, Electrices de Marie-Galante,

J'adresse des remerciements sincères aux quelques 2374 Marie-galantais qui ont fait confiance à la liste AGIR dimanche dernier. C'est le signe de votre reconnaissance pour les actions courageuses qui sont menées par le Conseil régional en faveur de votre île et le témoignage de votre confiance dans le programme que nous vous soumettons pour cette nouvelle mandature.

Les efforts en faveur du développement de Marie-Galante sont parfaitement connus de vous :

- en matière d'agriculture, la filière canne a pu être sauvée grâce à une aide apportée directement aux syndicats de planteurs et qui a permis de sauver l'usine de Grande Anse.**
- en matière d'énergies renouvelables, c'est Marie-Galante qui a permis à la Région Guadeloupe de se voir récompensée par l'UNESCO pour ses réalisations dans ce domaine.**
- en matière d'eau, une véritable usine de dessalement sera installée (l'appel d'offres étant lancé) après les essais concluants que nous avons conduits avec l'unité mobile.**

Dès notre nouvelle mandature, le problème du développement de votre île sera traité directement avec le Gouvernement car nous entendons défendre notamment le dossier de l'installation d'une Zone Franche Rurale au profit exclusif des Marie-galantais.

La mise en place de cette Zone Franche Rurale viendra compléter les mesures d'aide au fret, en complément de l'aide aux passagers, qui apporteront un souffle nouveau aux activités économiques de Marie-Galante.

Nous veillerons à la généralisation de toutes les actions de soutien du Conseil régional au développement des infrastructures (bâtiments et équipements communaux, routes, éclairage public, plateaux sportifs, aménagements divers ...).

Je suis, comme vous le savez, particulièrement attachée au développement harmonieux de votre île qui constitue une entité culturelle et sociologique d'une valeur inestimable pour l'ensemble de la Région Guadeloupe.

Dimanche 28 mars 2004, je vous demande de confirmer votre soutien à la liste AGIR que j'ai l'honneur de conduire aux côtés de femmes et d'hommes choisis pour leurs compétences et leur esprit d'équipe.

Je compte sur votre confiance comme vous savez pouvoir compter sur moi.

Lucette MICHAUX-CHEVRY

(21)

**PRÉSIDENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE**

Paris, le **23 JAN. 2004**

Le Conseiller Technique

SCPE & A/1001597

Monsieur le Président,

Votre correspondance est bien parvenue au Président de la République.

Chargé de vous répondre, je puis vous indiquer que l'application de la loi programme pour l'Outre-Mer devrait permettre d'améliorer la situation que vous évoquez.

Par ailleurs, je n'ai pas manqué de signaler la teneur de vos réflexions à Madame le Ministre de l'Outre-Mer, pour étude des mesures spécifiques aux quatre îles du sud de la Guadeloupe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement à vous

M. Chatot.

Michel CHATOT

Monsieur Philippe BAVARDAY
Président du Collectif des Socioprofessionnels
de Désirade, Terre de Bas, Terre de Haut
et Marie-Galante
Rue Passage des Braves
97112 GRAND-BOURG

«Le Collectif des Socioprofessionnels»
de Désirade, Terre de Bas, Terre de Haut et Marie-Galante.
pour le développement et la survie des îles du Sud

Grand-Bourg, le 29 décembre 2003

Monsieur Jacques CHIRAC Président
de la République Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS

Objet : Dans l'urgence vous êtes notre dernier recours !!!

Monsieur le Président de la République,

Nous vous présentons nos meilleurs vœux de Bonheur, de Santé, de Prospérité, de Paix pour l'année 2004.

Nous vous remercions pour la confiance que vous avez accordée aux Chefs d'entreprises des îles du sud de la Guadeloupe pour réduire le chômage et créer de nouveaux emplois au cours de l'année 2003 et ferons l'impossible pour la conserver tout au long de cette nouvelle année 2004!

Nous sommes conscients de cette volonté que vous avez à vouloir nous aider et à nous encourager à réparer cette invivable fracture sociale !

Monsieur le Président de la République,

En 1946 la Guadeloupe, exceptionnel archipel de notre république devenait département français.

En 1956, 10 ans plus tard après ce terrible cyclone, le Général De Gaulle, au vu des grosses difficultés économiques que cela a généré dans ces îles du sud a octroyé à Marie-Galante, un quota de sucre pour assurer la vente de sa production face à la terrible concurrence des betteraviers de la Métropole.

Malheureusement la Désirade, Terre de Bas, Terre de Haut et Marie-Galante victime de leur double ou triple insularité ont continué à se vider de leurs populations!!

Que faire pour que les îles du sud de la Guadeloupe ne puissent plus être oubliées et ce pour les 50 prochaines années?

Notre double ou triple insularité qui pourrait être un atout sous nos climats, est une charge supplémentaire des plus lourdes.

Nous faisons appel à vous, à la veille de cette nouvelle année, afin que vous puissiez être notre avocat, non pas pour obtenir des privilèges, mais pour acquérir le droit à une évolution économique au même titre que n'importe quelle région française, ou européenne, ainsi que le rappelle notamment l'article 299-2 du Traité INSTITUANT LA COMMUNAUTE EUROPEENNE.

Monsieur le Président de la République,

Nous avons besoin de vous !!!

Vous avez préféré mesurer par vous même cette catastrophe économique, lors de vos deux visites dans ces îles du sud de la Guadeloupe avant d'être le chef de l'Etat.

Pour la région Antilles Guyane où nous exerçons nos activités professionnelles, le P.I.B. / habitant est le plus bas des 22 (plus DOM) régions françaises.

Pire : sur les 211 régions de la Communauté européenne, nos 4 DOM figurent dans le peloton de queue. Nous avons le triste privilège de constater que la 211^{ème} place est occupée par la Guadeloupe !!

Au dernier échelon on constate que les quatre îles du sud de la GUADELOUPE : Désirade, Terre de Bas, Terre de Haut et Marie-Galante ont le P.I.B. par habitant le plus bas de toute la France et de l'Europe.

Le chiffre d'affaire des commerçants des îles du sud, des artisans, des petits entrepreneurs a diminué de 60%, les revenus des agriculteurs ont chuté de 80%, les marins pêcheurs n'arrivent plus à payer leurs dettes fiscales, leurs dettes sociales et l'industrie touristique a atteint son plus mauvais taux de remplissage moins 30% en pleine période de la haute saison.

Et après les constats des limites de la L.O.O.M. pour ces îles du sud, vous avez exprimé votre détermination, Monsieur le Président de la République, à faire de la loi Programme pour l'Outremer, un instrument exceptionnel qui redonnera du courage, de l'énergie aux nombreuses entreprises de ces îles du sud qui sont malheureusement à la veille du dépôt de bilan.

Au nom des entrepreneurs de nos îles «ultra périphériques et de double ou triple insularité» pourriez-vous obtenir du gouvernement l'abandon immédiat des dettes fiscales et sociales pour toutes les entreprises de ces îles du sud de Guadeloupe?

Les Socioprofessionnels de Désirade, Terre de Bas, Terre de Haut et Marie-Galante comptent sur votre autorité pour faire incorporer en priorité dans la loi programme ce plan de rattrapage économique **dans l'urgence !!!** (plan Marshal) .

Vous remerciant par avance de la suite que vous voudrez bien réserver à notre demande, recevez, Monsieur le Président de la République, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Pour le collectif des socioprofessionnels des îles du sud de la Guadeloupe

Le président de l'UCAMAG

Philippe Bavarday